

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUÉBEC

SAMEDI 7 AVRIL 1900

Chez les Travailleurs Intellectuels

Miettes d'Histoire :

Les préoccupations des anciens correcteurs d'épreuves.

Dans une édition de 1493 de l'*Imitation* de Jésus-Christ, "translatée de latin en françois", on trouve cette note : "Laquelle translation a été diligentement corrigée sus l'original. —Pour quoy, vous qui en icelluy livre l'yres, veuillés prier Nostre Seigneur pour le salut du correcteur."

Imprimeurs ambulants.

Dans les premiers temps de la typographie les labeurs des imprimeurs n'étaient pas considérables, et plusieurs de ces ouvriers allaient d'une ville à l'autre pour exécuter les travaux qui pouvaient leur être confiés.

C'est ainsi qu'en 1490 Jean de Cirey, abbé de Citeaux, voulant faire imprimer sous ses yeux les constitutions de son ordre, fit venir près de lui un typographe allemand nommé Pierre Metlinger.

Après ces constitutions, qui forment un volume in-4 et portent la date de 1490, Metlinger imprima, en 1491, deux autres volumes à l'usage du monastère, puis il disparut de Dijon. "C'était, dit M. Clément Janin—dans ses *Recherches* sur les imprimeurs dijonnais —un de ces ouvriers typographes ambulants qui, pour la plupart, avaient vu l'imprimerie à son berceau, soit à Mayence, soit à Strasbourg, soit à Bamberg, et quittaient l'Allemagne pour venir, avec leur petit bagage de caractères, de casses et de presses, offrir leurs services aux maisons religieuses et ailleurs."

M. Janin cite l'exemple d'un autre typographe nomade, du nom de Jean Savine. Etabli à Sens en 1569, Jean Savine y imprime encore en 1582 et disparaît ensuite de cette ville. Un Jean Savine imprime à l'abbaye de Citeaux en 1602, et, quand cette imprimerie semble fermée, en 1606, on retrouve son nom au bas d'un livre imprimé à l'abbaye de Clairlieu, en Lorraine, dépendant de l'ordre de Citeaux.

Ces pérégrinations expliqueraient pourquoi, dans certains vieux ouvrages, l'on trouve sous le nom du même imprimeur l'indication de villes différentes.

M. Clément Janin, à qui l'on doit une monographie des imprimeries du département de la Côte-d'Or, est le

neveu de Jules Janin. Sa brochure (85 pages in-8) a paru en 1874 chez Dumoulin, à Paris. Prix : 1 fr. 50.

La châtelaine de Haarlem.

Le 12 janvier dernier a été, comme d'habitude, jour de fête dans les Flandres et le Brabant. Une vieille coutume veut que les femmes soient, ce jour-là, maîtresses en leur logis. Le mari fait le mort.

L'origine de cette suspension temporaire de la maîtrise du mari est assez curieuse. Le seigneur de Haarlem, très dur envers ses vassaux, fut assiégé par eux en son castel et dut capituler après une longue défense. Sa femme, fort aimée à cause de ses vertus et de sa bonté, obtint l'autorisation d'enlever du château les objets qu'elle pourrait transporter sur elle en une seule fois. Cette héroïque épouse mit son mari dans une caisse et l'emporta ainsi hors de la vue des envahisseurs.

—(:o: o: o:)—

Bibliographie :

VERS L'ÉTERNITÉ, par M. l'abbé Poulin. Un volume de 430 pages in-12. Prix : 3 fr. 50, chez Rondelet & Cie, à Paris.

L'auteur, dans la préface, s'exprime ainsi : — "Ce livre n'est pas écrit directement pour les indifférents ni pour les impies. Il s'adresse aux âmes fatiguées, lasses du monde, affaiblies par mille luttes. On n'y retrouvera pas une marche didactique, un exposé catéchistique, une série de démonstrations rigoureuses ; non, ce sont des cris entendus, des échos de souffrances innommées, des réponses brèves aux questions muettes, des souvenirs, des espérances, et ça et là, peut-être, une page vécue. Cette œuvre n'ose se réclamer que d'un seul mérite : être sincère. Par elle on a espéré faire un peu de bien."

On lira avec intérêt et profit ces belles et fortes pages, écrites avec une émotion communicative,

M. l'abbé Poulin est un des vaillants rédacteurs de *La Croix*, de Paris. C'est lui qui, dans cet excellent journal, écrit sous le pseudonyme de *Le Parisien*.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, par M. l'abbé Terrasse. — Un volume de 350 pages in-12. Prix : 2 fr. 50, chez Briguet, à Paris.

Voici un volume d'une valeur exceptionnelle.

Dans la *Revue du Clergé Français*, livraison d'août 1899, M. Tribet, professeur d'histoire et licencié ès lettres, a consacré au travail de M. l'abbé Terrasse la notice ci-après :

"Livre que nous nous empressons de signaler à l'attention des maîtres et des maitresses qui se préoccupent de donner à leurs élèves, sur l'histoire de

l'Eglise, un enseignement précis et méthodique, documenté et approprié aux besoins des jeunes générations. Il est l'œuvre de notre collaborateur, M. l'abbé Terrasse, professeur d'apologétique chrétienne à l'école Saint-François de Sales de Dijon, et il est destiné à servir de manuel d'études aux élèves des maisons d'éducation, des pensionnats et des catéchismes de persévérance.

"Cet ouvrage, fruit de nombreuses recherches, vient à son heure.

"En le publiant, l'auteur — il faut l'en louer — a obéi à une pensée toute sacerdotale. Il a voulu très simplement, autant qu'il dépendait de lui, répondre au vœu si souvent exprimé, dans ces dernières années, par la voie des congrès, journaux et revues catholiques, à l'effet d'inscrire des leçons d'histoire de l'Eglise dans le programme d'études de nos établissements religieux d'instruction. Loin de nous, certes, toute idée de récrimination sur le passé, encore moins de blâme contre qui que ce soit. Nous savons qu'en cette matière, comme en toute autre, la critique est aisée, l'art est difficile ; nous n'ignorons pas qu'il est infiniment plus commode de censurer certaines pratiques que de les corriger. Il peut néanmoins sembler étrange que les éducateurs chrétiens aient hésité jusqu'ici à faire, dans la répartition des matières d'études, une part plus large à un enseignement qui touche de si près aux intérêts les plus élevés des enfants confiés à leurs soins. A une époque troublée comme la nôtre, où l'influence pernicieuse du naturalisme envahit et corrompt les âmes, où la fausse science, avec son cortège de préventions aveugles et de sophismes intéressés, tend, chaque jour davantage, à déprimer, dans les esprits, la notion de l'institution divine de l'Eglise, l'hésitation n'est plus possible !

"Que d'autres, par ordre ou par système, se bornent à enseigner l'histoire profane ; qu'ils en tirent les leçons de moralité et de civisme propres à faire un jour de leurs élèves des hommes au jugement éclairé, à la conscience droite, au cœur généreux ; c'est un rôle qu'ils estiment suffisamment élevé et dont leur ambition se déclare satisfaite. Dans cet ordre d'idées, d'ailleurs, les professeurs ecclésiastiques ou congréganistes n'ont rien à envier à personne ! Mais, indépendamment des procédés de culture scientifique ou morale qu'il a de commun avec ses rivaux, le clergé, ce semble, a toute liberté d'utiliser certains moyens d'action qui sont plus particulièrement à lui et dont la vertu éducatrice, par surcroît, est éminemment appropriée aux besoins et aux aspirations de l'âme chrétienne de l'enfant. Dans le nombre, il faut ranger une étude raisonnée de l'histoire de l'Eglise. Est-il, en effet,

rien de plus suggestif pour un esprit réfléchi et de plus réconfortant pour la foi d'un adolescent que le spectacle de vitalité triomphante que l'Eglise, création divine, ne cesse de donner au monde, au milieu même de la ruine des empires et de l'éroulement des sociétés ? "En voyant d'une part, dit M. Hervé Bazin, comment la barque de Pierre a échappé à tous les orages, — les persécutions païennes, les hérésies, les schismes, les violences des rois et des empereurs, et les persécutions modernes, — et en apprenant d'autre part comment, au milieu de ces formidables et continuelles secousses, la Papauté a sauvé le monde de la barbarie païenne, sarasine, lombarde ou turque, le jeune homme sera ébloui, émerveillé, et il se sentira attaché, du fond de son âme, à cette Eglise que Dieu assista si visiblement, et à cette Papauté à laquelle nous devons tous, en tant que nations, la vie et la lumière !"

"Telle est bien l'impression que fait naître dans l'esprit la lecture du livre de M. l'abbé Terrasse ! C'est merveille de voir comment, dans les modestes proportions d'un manuel, le savant auteur a su retracer, sous une forme sobre et précise, pure de toute déclamation, les multiples manifestations de la vie de l'Eglise à travers les siècles. Rien de ce qui touche essentiellement à un sujet si vaste et si complexe n'a été omis ; origine et développement organique des institutions, action politique et sociale de l'Eglise dans le monde, ses luttes et ses triomphes, rapports de la Papauté avec les puissances séculières, évolution progressive de la doctrine et de la liturgie, discipline monastique, pratiques de la vie chrétienne, auteurs ecclésiastiques, art chrétien ! Comme l'observe justement une plume autorisée, le manuel de M. l'abbé Terrasse contient, en germe, avec un traité de patrologie et d'histoire de la théologie, une véritable encyclopédie ecclésiastique. Et que l'on n'apprehende pas que l'extrême abondance des matières ne devienne une cause d'embarras et ne nuise à la clarté de l'ensemble ! Ainsi qu'on l'a remarqué avant nous, M. l'abbé Terrasse a su éviter cet écueil par l'emploi d'une méthode rigoureusement didactique qui, en faisant grande la part des vues générales, introduit, dans chacune des huit périodes dont se compose son *Histoire de l'Eglise*, un ordre soutenu et une suite lumineuse.

"Aussi bien, les suffrages les plus enviés n'ont pas manqué à l'auteur.

"C'est ainsi que Mgr Batiffol, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Toulouse, après avoir signalé les mérites pédagogiques qui distinguent le nouveau Manuel d'histoire ecclésiastique de tous ceux qui l'ont précédé,

conclut par ces lignes significatives :
 " Permettez-moi de vous féliciter, M.
 " l'abbé, et laissez moi souhaiter que
 " votre *Histoire de l'Eglise* se répande
 " dans nos chers petits séminaires et
 " dans nos cours supérieurs de jeunes
 " filles. "

" Nous ne pouvons, en terminant,
 que nous associer, pour notre modeste
 part, à ces témoignages de haute
 estime dont le lecteur appréciera
 l'autorité. "

Dans ce genre d'ouvrages il a été pu-
 blié dernièrement par la *Catholic Truth*
Society, de Londres, un opuscule inti-
 tulé : *A BIRD'S EYE VIEW OF CHURCH*
HISTORY. C'est un très utile aide-
 mémoire. Prix : 6d.

LA FAMILLE CHRÉTIENNE. — Bul-
 letin mensuel des Associations de la
 Sainte Famille. Prix de l'abonnement
 2 fr. 50 par an. Editeurs Desclée, De
 Brouwer & Cie, à Bruges.

Cette excellente revue, qui vient
 d'être fondée par la Société de Saint-
 Augustin, a pour but de maintenir ou
 de ramener dans les familles l'esprit
 vraiment chrétien, en s'attachant
 aux bons principes et en résistant aux
 erreurs du jour, sous quelle que forme
 qu'elles se cachent.

" Nous voulons être actuels, ont dé-
 claré les fondateurs, et nous nous ef-
 forcerons d'être intéressants. D'ail-
 leurs, nous nous sommes attaché,
 dans ce but, des collaborateurs émi-
 nents. "

La *Famille Chrétienne* paraît depuis
 le mois de novembre 1899.

Cette petite revue, à laquelle plu-
 sieurs approbations épiscopales ont dé-
 jà été formellement données, devrait re-
 cevoir en Amérique le même sympa-
 thique accueil qu'elle a eu en Eu-
 rope.

Organe d'une association universelle,
 elle se recommande à toutes les fami-
 les catholiques, tant par la modicité
 de son prix que par le choix judi-
 cieux des lectures qu'elle offre cha-
 que mois.

Voici les deux derniers sommaires :

Numéro de janvier : — Bonne année ! (po-
 ésie), p. 33. La famille chrétienne d'après
 Léon XIII, p. 34. — Au foyer chrétien : Les
 vieilles servantes, p. 37. — Le mois et la
 famille, p. 39. — Le danger des lectures, p.
 40. — La famille bretonne, p. 40. — L'éco-
 nomie, p. 41. — L'horloge de la maison. —
 Pensées d'un père de famille, p. 44. — La
 charité de Louis Veuillot, p. 45. — Petit
 code de la famille chrétienne, p. 46. — Pe-
 tites recettes pour être heureux, 48.

Numéro de février : — Nazareth (poésie), p.
 49. — La bénédiction paternelle, p. 51. —
 Chronique de l'Association des familles con-
 sacrées à la Sainte-Famille, p. 53. — Au
 foyer chrétien : Les vieilles servantes (fin),
 p. 57. — Dévotion trop courte, p. 58. — Le
 mois et la famille : Les Quarante-Heures, p.
 59. — Petit code de la famille chrétienne
 (fin), p. 60. — Mgr Conseil et la prière en
 famille, p. 62. — Causerie sur l'hygiène :
 De l'air, p. 63.

A ce propos, il peut être utile de rap-
 peler qu'il se publie, depuis trois ans,
 à Jeanne d'Arc, dans le diocèse d'Ot-
 tawa, une revue mensuelle qui porte
 aussi ce titre : *La Famille chrétienne*.

J. F. D.

LA QUESTION SCOLAIRE MANITOBAINE

Le 19 mars, à une assemblée des
 deux paroisses de Sainte-Marie et de
 l'Immaculée Conception, de Winnipeg,
 on a voté une " résolution " qui se lit
 comme suit, d'après le correspondant
 parlementaire de la *Presse*, numéro du
 20 mars :

" Que le Bureau des écoles publiques soit
 prié de prendre à sa charge les cinq écoles
 maintenant soutenues par les Congrégations
 de Sainte-Marie et de l'Immaculée Concep-
 tion et que fréquemment au-delà de 700
 élèves ; que le Bureau des écoles publiques
 loue les bâtiments actuels, les entretienne
 et les répare et que les écoles soient inspec-
 tées par l'inspecteur des écoles publiques,
 que les instituteurs présents soient conservés
 pourvu qu'ils se soumettent aux mêmes
 règles et règlements que ceux qui enseignent
 maintenant dans les écoles publiques. "

Le *Soleil*, du 19 mars, a publié, dans
 une dépêche de Winnipeg, un docu-
 ment semblable.

Selon les deux journaux, 75 paroissiens
 assistaient à la réunion qui a
 voté cette " résolution. "

Un correspondant anonyme nous
 demande de dire, dans le journal, ce
 que nous pensons de cette résolution.
 Nous n'avons pas l'habitude de nous
 occuper de ce que nous écrivent les
 correspondants anonymes, mais une
 fois n'est pas coutume.

Nous attendons, pour nous pronon-
 cer sur cette question, que l'Ordinaire
 du diocèse de Saint-Boniface ait fait
 connaître sa manière de voir ; car nous
 avons pris pour règle invariable de
 suivre, en cette question des écoles
 manitobaines, la direction de Mgr l'ar-
 chevêque de Saint-Boniface qui lui-
 même, nous le savons, suit fidèlement
 la direction qui lui est donnée par
 Rome.

Si les 75 catholiques de Winnipeg
 qui ont voté cette résolution agissaient
 avec l'autorisation de leur archevêque,
 nous aurions bien mauvaise grâce de
 critiquer ce qu'ils ont fait ; car c'est à
 l'Ordinaire qu'il appartient de diriger
 les fidèles en semblable matière, et non
 point aux journalistes. C'est à l'Ordi-
 naire qu'il appartient de dire jusqu'où
 on peut aller en fait de concessions, et
 où il faut s'arrêter.

Mais s'il ne nous appartient pas, en
 aucune façon, de devancer les direc-
 tions de l'autorité religieuse en cette
 matière, il nous est bien permis de
 faire connaître de quelle façon la dé-
 marche des catholiques de Winnipeg
 a été accueillie par l'organe du gouver-
 nement Macdonald, le *Morning Tele-
 gram*, de Winnipeg.

Ce journal, à la date du 20 mars,
 consacre un article de rédaction à cette
 demande des paroissiens de Winnipeg.
 Nous en extrayons les passages sui-
 vants qui n'ont besoin d'aucun com-
 mentaire :

" Les catholiques de Winnipeg paraissent
 en être arrivés à la conclusion qu'ils devront
 accepter tôt ou tard le système des écoles
 publiques ; et ils veulent, très naturellement,
 conclure le meilleur marché possible avec le
 Bureau des écoles publiques. Il n'y a aucun
 désir de rendre leur soumission à l'inévi-
 table inutilement dure et humiliante. En
 même temps, il n'y a aucun espoir que le
 Bureau des écoles publiques fasse la moindre
 concession sur le terrain des principes. Si

les édifices scolaires des catholiques peuvent
 être avantageusement utilisés pour les fins
 des écoles publiques, il ne semble pas y
 avoir d'objection à ce que le Bureau des
 écoles publiques les loue ou les achète à des
 conditions raisonnables. Mais on ne saurait
 garantir que ces édifices seront réservés
 spécialement aux élèves catholiques. Ceci
 porterait atteinte à un des principaux
 caractères du système des écoles nationales.
 Il ne paraît pas, non plus, y avoir d'objection
 à ce que tous les instituteurs catholiques,
 qui ont le brevet de capacité du gouverne-
 ment, soient employés par le Bureau,
 pourvu, bien entendu, que l'augmentation
 du nombre des enfants rende nécessaire une
 telle augmentation du personnel enseignant.
 Mais si quelques-uns des instituteurs catho-
 liques n'ont pas le brevet de capacité voulu
 par la loi, on ne devrait pas s'attendre à
 voir le Bureau renoncer à son droit à la
 subvention provinciale en les employant.
 Et il ne saurait être donné la moindre
 garantie que ces instituteurs seront em-
 ployés d'une façon plus permanente que les
 autres instituteurs. Il devrait être parfaite-
 ment compris que les écoles installées dans
 les édifices scolaires des catholiques sont des
 écoles publiques dans toute la force du
 terme. Elles devraient être soumises à la
 même inspection que les autres écoles, et
 les règlements au sujet de l'enseignement
 religieux devraient y être strictement obser-
 vés. Quant aux livres de classe, les livres
 des écoles publiques ordinaires devraient y
 être employés. C'est un point sur lequel le
 Bureau des écoles publiques n'a pas le
 pouvoir de faire la moindre concession,
 même s'il le voulait ; et quand même il en
 aurait le pouvoir, l'opinion publique ne
 tolérerait pas une concession sur un point
 aussi vital du système des écoles nation-
 ales. "

Voilà les exigences de la majorité.
 On demande, tout bonnement, que les
 catholiques se soumettent au régime des
 écoles publiques sans le moindre adou-
 cissement dans l'application de la loi.
 Que feront les catholiques, que fera
 l'autorité ?

Nous attendons, bien décidé à ap-
 puyer l'autorité religieuse dans ce
 qu'elle fera.

A PROPOS DE CONVERSIONS AUX ETATS-UNIS

Il y a quelque temps, la *Semaine*
religieuse de Montréal publiait, et la
Semaine religieuse de Paris reproduisait
 un article sur la récente mission don-
 née aux non catholiques, à l'église
 Saint-Patrice de Montréal. En voici
 un passage qui semble avoir intrigué
 quelque peu des catholiques français,
 puisque l'on nous a écrit à ce sujet :

" Les manifestations du clergé protestant
 de Montréal, contre la mission donnée à
 Saint-Patrice aux sectes non catholiques,
 deviennent de plus en plus générales.

" Le dernier synode anglican a jeté le cri
 d'alarme ; les ministres de toutes dénomi-
 nations se sont émus à leur tour ; et les
 journaux protestants de toutes les nuances
 continuent à publier des articles qui laissent
 voir le malaise qui les tourmente.

" L'événement n'est pourtant pas inouï !
 L'histoire du catholicisme aux Etats-Unis,
 où les Pères Paulistes et la Société des
 Missionnaires travaillent constamment à la
 conversion des protestants, pourrait fournir
 à nos frères séparés de Montréal bien des
 exemples de ces sortes de missions. En
 1893, on comptait 700,000 convertis sur une
 population de 14 millions. "

C'est le dernier paragraphe qui
 semble avoir été mal compris, en
 France. On paraît y avoir trouvé l'affir-
 mation qu'en une seule année, 1893,

les Pères Paulistes et la Société des
 Missionnaires ont converti 700,000
 protestants, aux Etats-Unis !

En relisant plus attentivement ce
 passage, on découvrira que ce n'est
 pas cela que l'auteur dit. Ce ne doit
 pas être, non plus, cette impression
 qu'il a voulu créer.

Ce qu'il dit, c'est qu'en tout et par-
 tout il y avait, aux Etats-Unis, en
 1893, 700,000 convertis, sur 14 mil-
 lions de catholiques.

Ce chiffre est-il exact ?

L'affirmation de la *Semaine reli-
 gieuse* est probablement tirée d'un
 article de M. Richard H. Clarke,
 intitulé : *Our converts*, et publié dans
 l'*American Quarterly Review*, livraison
 de juillet 1893. On y trouve, en effet,
 ces chiffres : 700,000 sur 14,000,000.

D'abord, le nombre des catholiques
 aux Etats-Unis était-il réellement de
 14,000,000 en 1893 ? Il est permis
 d'en douter. Le *Catholic Directory*,
 pour cette année-là, ne le portait qu'à
 8,806,095.

La statistique du *Catholic Directory*
 manque peut-être d'exactitude, mais
 enfin c'est la seule statistique sérieuse
 que nous ayons.

Quant au nombre des convertis, que
 l'on trouve dans l'article de M. Clarke,
 est-il exact ?

Voici ce que M. Clarke dit lui-
 même :

" Il serait impossible de connaître le
 nombre des convertis. Plût à Dieu que nous
 pussions arriver même approximativement
 à le déterminer. Nos données statistiques
 sont maigres ; nous en avons, cependant,
 quelques-unes. "

Il publie ensuite quelques chiffres :
 En telle année, en tel endroit, tel
 évêque a confirmé tant de personnes ;
 et sur ce nombre il y avait tant de
 convertis.

Mais ces données se rapportent à des
 situations trop particulières pour pou-
 voir servir de base à une statistique
 générale.

Aussi le chiffre de 700,000 paraît-il
 quelque peu fantaisiste, et l'affirma-
 tion qu'on ne peut arriver à détermi-
 ner, même approximativement, le
 nombre des convertis aux Etats-Unis,
 semble-t-elle donner la vraie note.

Du reste, il faut remarquer que M.
 Clarke comprend, dans ce chiffre de
 700,000, non seulement tous les con-
 vertis qui vivaient encore en 1893,
 mais aussi TOUS LES DESCENDANTS de
 tous les protestants convertis depuis la
 Déclaration de l'Indépendance !

* *

Sans doute, il faut louer et admirer
 les efforts que font les Pères Paulistes
 et les autres missionnaires pour con-
 vertir les protestants et les non catho-
 liques américains ; et quand même tous
 leurs efforts réunis ne réussiraient qu'à
 sauver une seule âme, leur œuvre se-
 rait encore belle et méritoire.

Mais il est inutile de se bercer de la
 douce illusion que les conversions de
 protestants aux Etats-Unis sont vrai-
 ment nombreuses. Elles ne le sont pas.
 Nous avons écrit à un ecclésiastique
 des Etats-Unis, bien au courant de
 cette question, afin de savoir s'il est
 possible de connaître, approximative-
 ment, le nombre des conversions que
 font, chaque année, les Pères Paulistes
 et les autres missionnaires. Il nous

répond qu'aucune statistique de ces conversions n'est publiée. Il ajoute :

" Trouver 700,000 convertis parmi la population catholique des Etats-Unis, ce serait impossible, quand même tous les convertis depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours vivraient encore. Je parle, bien entendu, des Etats qui formèrent l'Union et j'en parle depuis qu'ils font partie de l'Union. Il ne faut pas compter les conversions faites par les missionnaires espagnols et français, parmi les aborigènes, car ceux-là n'employèrent pas des méthodes américaines. "

* *

A propos de cette question, le *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, publiait, dans son numéro du 21 octobre 1899, l'entrefilet suivant, sous le titre : *Nos gains et nos pertes* :

" Le nombre des protestants convertis à l'Eglise catholique en ce pays jusqu'à cette date est estimé à 700,000. Mais combien de millions ont été perdus à la vraie foi, par suite de l'établissement des familles dans des endroits éloignés de tout prêtre, par suite des mariages mixtes, par suite de l'éducation reçue dans les écoles publiques. "

Cet entrefilet nous dit assez clairement que les catholiques américains, qui ne ferment pas volontairement les yeux à l'évidence, reconnaissent hautement que les pertes de l'Eglise aux Etats-Unis l'emportent malheureusement de beaucoup sur ses gains.

Mgr Ireland, le *Patriote*

— ET —

LE LIVRE DE M. TARDIVEL

Nous lisons l'entrefilet suivant dans l'*Amerika*, journal catholique allemand, publié à Saint-Louis, Missouri, à la date du 26 mars :

" Le correspondant romain du *Patriote*, de Bruxelles, M. l'abbé Boeglin, à qui, il est vrai, on ne peut guère se fier, annonce que l'archevêque Ireland doit retourner à Rome, cet été, au sujet du livre de M. Tardivel, *La Situation religieuse aux Etats-Unis*. "

Voici maintenant le passage de la correspondance romaine du *Patriote belge*, numéro du 9 mars, auquel l'*Amerika* fait évidemment allusion :

" On apprend que pour des circonstances spéciales, Mgr Ireland reviendra en Europe, au commencement de l'été. Au Vatican, on s'est montré peu satisfait d'un volume, paru au Canada, sur la " situation religieuse aux Etats-Unis ". L'auteur, M. Tardivel, directeur de la *Vérité*, de Québec, ressasse à nouveaux frais les préjugés et les erreurs des adversaires des évêques américains. Les Canadiens se sont constamment montrés opposés aux méthodes et à l'esprit des Etats-Unis, pour des raisons particulières. Le Canadien a fait campagne avec le Cahensisme, c'est-à-dire pour la constitution d'églises nationales aux Etats-Unis contre la politique d'unification de Rome et de l'épiscopat. Par suite, le Canadien est conservateur, très antilibéral et immobile. Enfin, dans les questions scolaires, il reproche aux Yankees d'avoir exercé sur leur pays une influence mauvaise. Le Pape, ami de la paix, eût désiré que ces questions ne fussent plus soulevées : de là le mécontentement. "

Ce n'est pas très clair, et le correspondant du *Patriote* insinue, plutôt qu'il n'affirme, que c'est le livre de M. Tardivel qui a déterminé Mgr l'archevêque de Saint-Paul à se rendre de

nouveau en Europe.

Que le correspondant du *Patriote belge* soit M. l'abbé Boeglin, ou un autre, on voit bien, comme le dit l'*Amerika*, qu'on ne peut guère se fier à ce qu'il dit.

D'abord, le livre de M. Tardivel n'a pas paru au Canada, mais en France. Il a été publié à Lille, et il a reçu l'imprimatur de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

Puis, M. Tardivel ne ressasse rien du tout ; encore moins des erreurs et des préjugés. Il ne répète, en aucune façon, ce qui a été dit sur l'américanisme ; il étudie la question à un nouveau point de vue : au point de vue des faits historiques.

Nous invitons le correspondant du journal belge à quitter le terrain des accusations générales, et à nous signaler une seule erreur ou un seul préjugé dans le livre de M. Tardivel.

L'auteur de ce livre ne se pose nullement en adversaire des évêques américains ; pas plus que les Canadiens, en général, ne sont opposés aux méthodes et à l'esprit de l'Eglise catholique aux Etats-Unis.

Seulement, les Canadiens ne confondent pas l'Eglise catholique aux Etats-Unis avec l'américanisme condamné par Léon XIII.

Autant les Canadiens vénèrent l'Eglise catholique aux Etats-Unis, autant ils ont horreur de l'américanisme tel qu'il se manifeste par les discours et les actes d'une certaine école.

Ni les Canadiens, ni les partisans de ce que le correspondant appelle le *Cahensisme* n'ont jamais demandé la constitution d'églises nationales aux Etats-Unis. C'est là une vieille calomnie qui a été réfutée vingt fois. Mais ils demandent que l'on tienne compte de l'existence des différentes nationalités, aux Etats-Unis, et que l'on ne cherche pas à jeter violemment dans le moule américain les catholiques de langue allemande, de langue française, etc. Si l'assimilation doit se faire au profit de l'élément yankee, qu'elle se fasse naturellement, et non point par la pression et l'oppression. Voilà toute la thèse de M. Cahensly, de M. Tardivel et des Canadiens, en général.

Malheureusement, le libéralisme n'est pas inconnu au Canada, même parmi les catholiques. Il y est, cependant, moins répandu que chez nos voisins. Mais n'est-il pas extrêmement singulier de voir le correspondant romain d'un journal catholique faire un reproche aux Canadiens de leur esprit antilibéral ?

Enfin, il est incontestable que, dans les questions scolaires, les idées de neutralité qui prévalent chez les " Yankees " ont exercé une influence délétère sur le Canada. Nous avons le droit de le constater et de nous en plaindre.

Il y a donc de nombreuses inexactitudes, de nombreuses injustices manifestes dans ce bout de correspondance romaine du *Patriote*. Presque dans chaque phrase il y a quelque chose à reprendre. L'affirmation du correspondant qu'au Vatican on s'est montré peu satisfait du volume de M. Tardivel nous laisse donc assez froid ; car cette partie de son écrit est probablement aussi peu conforme aux faits que le reste.

D'ailleurs, il y a bien du monde au

Vatican. Il y a le Pape, il y a des cardinaux, des prélats, des ecclésiastiques de tout ordre ; il y a aussi des cuisiniers, des palefreniers et des domestiques de tout ordre.

Quant au Saint-Père, il n'a pas l'habitude de recourir à la plume d'un correspondant anonyme pour faire connaître ses désirs.

GRAVE DECISION

Le 10 mars dernier, sous le titre : *Décision du Saint-Office, le Soleil*, de Québec, publiait ce qui suit :

" Le Saint-Office vient de prendre une décision importante en matière d'enseignement. Il s'agissait d'un pensionnat catholique qui avait admis pensionnaires trois jeunes filles protestantes, après avoir eu de leur famille l'indication bien nette qu'elles seraient traitées comme les catholiques, iraient au catéchisme, assisteraient aux cérémonies, etc. D'autres enfants étaient présentées dans les mêmes conditions ; que fallait-il faire ? Le Saint-Office donne la sage règle suivante : On peut tolérer les trois élèves déjà reçues, pourvu qu'il n'y ait point de danger pour les jeunes filles catholiques ; et on attire sérieusement sur ce point l'attention des maîtresses. Quant aux autres à admettre ; si elles sont internes, négativement. Si elles sont externes, il faut recourir dans chaque cas pour obtenir la permission, en exceptant toujours les filles des apostats. 6 déc. 1899. "

Il y a une inexactitude, sur un point important, dans cet article du *Soleil*. Il ne s'agit pas de trois pensionnaires que Rome tolère, mais bien de demi-pensionnaires ; c'est-à-dire d'enfants qui ne se trouvent pas tout le temps en rapport avec les élèves du pensionnat, mais une partie du jour seulement.

A cause de cette erreur, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte même et de la supplique et de la réponse du Saint-Office, que nous trouvons dans l'*Ami du clergé*, de Langres, livraison du 15 mars 1900, page 252, sous la rubrique : " Congrégations romaines. — S. C. du Saint-Office :

" Règles à suivre par les supérieures des pensionnats religieux de jeunes filles pour l'admission des élèves de familles hérétiques et apostates. "

" Très Saint-Père,

" La Supérieure d'un Institut destiné à l'éducation des jeunes filles, prosternée aux pieds de Votre Sainteté, lui exprime humblement ce qui suit.

" Dernièrement on lui demanda d'accepter parmi les externes, qui sont demi-pensionnaires, deux jeunes filles appartenant à des familles protestantes. L'évêque, consulté, permit de les recevoir, mais à titre provisoire, en attendant que le Saint-Office fût saisi de l'affaire dans le plus court délai.

" Peu après, une autre jeune fille protestante, s'étant présentée, elle fut acceptée dans les mêmes conditions que les deux premières.

" Plusieurs fois, dans le passé, on demanda l'admission de jeunes filles non catholiques parmi les internes.

" Cela étant, la recourante demande humblement :

" 1° Si elle peut garder parmi les externes, qui sont demi-pensionnaires, les trois jeunes filles en question, étant donné que les parents ont accordé toute liberté pour qu'elles suivent complètement le programme de la maison tant pour l'instruction religieuse que pour l'assistance aux offices de l'Eglise, etc.

" 2° Ce qu'elle devra faire à l'avenir quand des jeunes filles non catholiques demanderont à être reçues comme internes

ou comme externes.

" *Et Deus.* "

" *Feria IV, die 6 decembris 1899.* "

" In Congregatione Generali S. R. et U. Inquisitionis ab Emis et Remis DD. Cardinalibus in rebus fidei et morum Generalibus Inquisitoribus habita, proposito antedicto supplicii libello, præhabitoque RR. DD. Consultorum voto, re mature perpensa, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt :

" *Tres alumnas jam receptas tolerari posse, modo absit quodvis perversionis periculum catholicarum alumnarum ; qua de re sedulo a Moderatoribus advigilandum. Quoad ceteras, pro internis, negative. Pro externis, recurrant in singulis casibus, semper exceptis apostatarum filibus.* "

" *Sequenti vero feria V, die 7 ejusdem mensis et anni, per facultates Emo ac Rmo Dno cardinali S. Officii Secretario tributas, SSms D. N. Leo Div. Prov. Pp. XIII resolutionem EE. ac RR. Patrum adprobavit.* "

" I. Can. MANCINI,

" *S. R. et U. Inquis. Not.* "

LA LEGISLATURE MANITOBAINE

La législature manitobaine s'est réunie le 29 mars. Dans le discours du trône, le lieutenant-gouverneur Paterson parle d'abord et longuement de la guerre sud-africaine. Il en parle en partisan de l'impérialisme. " Je ne puis pas regarder cette guerre, dit-il, comme un mal sans mélange de bien, car elle a provoqué une explosion d'enthousiasme patriotique dans la mère-patrie et dans toutes ses colonies, et a montré aux puissances étrangères la force du lien qui attache ensemble les différentes parties de l'empire. "

Il est ensuite question des finances de la province qui ne sont pas dans un état très prospère. Le gouvernement doit refuser de faire ratifier certains " ordres-en-conseil " accordant de l'aide à diverses compagnies de chemin de fer. Le nombre des ministres doit être réduit à trois.

La prohibition de liqueurs enivrantes sera appliquée autant que les pouvoirs de la législature le permettent.

Le lieutenant-gouverneur exprime le regret que le gouvernement fédéral n'ait pas mis entre les mains du gouvernement manitobain le fonds provenant de la vente des terres publiques mises à part pour les fins de l'éducation. Le gouvernement manitobain se propose de continuer l'agitation jusqu'à ce qu'il ait mis la main sur ces fonds.

Il faut espérer qu'à Ottawa on continuera à refuser de se dessaisir de ces fonds tant que la minorité catholique n'aura pas obtenu justice.

Dans le discours du trône il n'est pas même fait allusion à la question des griefs de la minorité en matière scolaire.

Mr l'abbé Joseph Dequoy, curé de Contrecoeur, décédé le 28 du mois courant, était membre de la société d'une messe (section provinciale).

Eug. - C. K. - LAFLAMME, ptre
Ass.- Secrétaire.
Archevêché de Québec, }
30 mars 1900. }

UNIVERSITÉ LAVAL

COURS PUBLICS

La Poésie Décadente

Conférence de M. Rivard, avocat.

(Prononcée le 27 mars 1900.)

Messieurs,

Notre fin de siècle, il faut l'avouer, n'a pas vu paraître de grand poète ; depuis quelque vingt-cinq ans, la muse inspiratrice des œuvres immortelles semble endormie, et, si plusieurs l'ont appelée à grands cris, il ne paraît pas que leurs voix l'aient encore réveillée.

En revanche, la littérature française s'est accrue, — on n'ose pas dire enrichie, — d'un nombre considérable d'œuvres versifiées, dont les mieux réussies ne vivront peut-être pas longtemps, et notre art poétique a été envahi par des théories nouvelles qui ont jeté le désarroi parmi les vieilles règles.

Il en est généralement ainsi aux époques de transition.

Pour vivre, l'art a besoin de mouvement et de variété. Quand une forme, une fois choisie, a été maniée, remaniée, et retouchée tant de fois, qu'il n'est plus possible à l'effort humain d'y rien ajouter, que tous les effets en ont été tirés, que toutes ses ressources sont épuisées, alors l'art l'abandonne et cherche une autre forme qu'il puisse de même travailler et perfectionner. En d'autres termes, quand une formule a donné tout ce qu'elle pouvait donner, l'art, rassasié, se met en quête de quelque chose de neuf. Mais cette quête, — pour parler le langage des décadents, — cette quête de la formule nouvelle n'a pas toujours des résultats également heureux.

C'est d'abord un bouleversement de tout le passé, une course échevelée vers de nouveaux horizons ; c'est une révolution qui se prépare.

S'il survient alors un artiste véritable, il fait un choix parmi les doctrines nouvelles, il en coordonne les éléments épars, il les rattache aux débris du passé ; ou bien, avec l'intuition du génie, il trouve de prime-saut et sans passer par les angoisses du doute, ce que d'autres chercheraient longtemps en vain. Et l'art, rajeuni, reprend sa marche un instant arrêtée. C'est, par exemple, après cette longue léthargie de la poésie française qui s'est appelée le XVIIIe siècle, le vers romantique de Victor Hugo succédant au vers classique de Racine.

Mais, si aucun artiste ne surgit, capable d'extraire de la confusion générale la formule régénératrice, alors, le désordre des doctrines va s'accroissant de plus en plus ; les écoles se divisent en sectes toujours plus nombreuses ; loin de se dessiner, les théories s'embrouillent. Et l'on peut craindre d'assister, comme à notre époque, au spectacle d'une littérature qui dégringole et qui s'amuse à enfler des coquillages sonores.

La poésie française, en effet, passe actuellement par une de ces crises

dangereuses, — crise qui peut être l'aurore d'un renouveau glorieux, ou le signe précurseur d'une fin prochaine.

Nous sommes bien éloignés du temps où Mathurin Régnier, qui " en toute opinion fuyait la nouveauté ", pouvait dire :

Je vais le grand chemin que mon oncle
[m'apprit.

Le grand chemin suivi par les ancêtres a été tant de fois parcouru et d'un pied si sûr, que les poètes modernes, dont la grande préoccupation est de " fuir le banal " (1), refusent de s'y engager ; ils lui préfèrent les chemins de traverse ; d'aucuns même se jettent à travers les broussailles.

L'alexandrin, manié par les classiques, remanié par les romantiques, les plastiques et les parnassiens ; " ferme, plein et vaillant dans Corneille, comme s'exprime le P. Cornut (2) ; brusque et pittoresque dans Régnier ou Musset ; souple, harmonieux, tendre et noble dans Racine et Lamartine ; familier et franc dans Molière ; d'une variété prodigieuse dans la Fontaine, allant de la majesté solennelle à la grâce la plus aisée, et d'une charmante négligence aux effets les plus raffinés " ; coloré, mobile et vivant dans Victor Hugo ; sonore, métallique et ciselé dans Leconte de Lisle ; — l'alexandrin, le grand vers des chefs-d'œuvre, plus riche en combinaisons rythmiques, a-t-on dit (3), que le vers latin ou grec, ne suffit pas aux poètes d'à présent. Ils ont voulu donner au vers son entière liberté ; au risque de lui enlever toute grâce et toute force, ils l'ont rompu, disloqué, étiré ; ils ont brisé, ainsi s'exprime Gaston Paris, (4) " les bandelettes dans lesquelles ses membres souples et forts étaient emprisonnés. "

Exagérant encore les hardiesses romantiques, et prenant au sérieux certaines fantaisies parnassiennes, ils ont inventé et introduit dans la poésie le style de décadence, " qui n'est autre chose, dit Théophile Gautier, que l'art arrivé à ce point de maturité extrême, que déterminent à leurs soleils obliques les civilisations qui vieillissent. "

Le romantisme avait pris le contrepied des idées classiques. L'école décadente paraît s'être donné " la tâche de parodier le romantisme,..... en exagérant jusqu'à l'absurde son souci de la coloration et de la sonorité des phrases. " (5)

Ainsi, dans les œuvres du grand siècle, les mots roturiers n'osaient se mêler aux mots sénateurs. Deux cents ans plus tard, Victor Hugo passa le niveau sur le lexicque et mit, ainsi qu'il le dit lui-même, un bonnet rouge au vieux dictionnaire. Mais cela ne contenta pas les décadents, qui rajeunissent les mots vieillissants, ressuscitent les disparus, et au besoin en créent même de nouveaux.

Jadis, la raison devait être la faculté maîtresse du poète. Au commencement du XIXe siècle, la raison fit place à l'imagination. Aujourd'hui,

l'imagination, à son tour, est détrônée par la fantaisie.

Chez les classiques, l'idée primait tout, et la forme ne valait que par la clarté et la précision. Les romantiques donnèrent à la forme et à la pensée une importance presque égale, et voulurent que le vers fût fait de contrastes et de procédés à effets. Plus tard, les plastiques déclarèrent l'art indépendant de la morale et " de tout ce qui n'est pas lui ". Les parnassiens ensuite s'appliquèrent à ciseler des vers d'une facture irréprochable, au détriment peut-être du fond. Enfin, de nos jours, c'est le vague et l'imprécis d'une idée qui la rend poétique, et la forme est la première, sinon la seule préoccupation du poète. Si l'idée se retrouve encore dans le vers décadent, c'est comme un accompagnement lointain, indécis, obscur, ou, comme on dit maintenant, *abscons*. Après la théorie de *l'art pour l'art*, devait nécessairement éclore le culte du mot pour le mot.

Autrefois, les beaux-arts ne tentaient point d'empiéter les uns sur les autres ; chacun restait dans sa sphère. La sculpture était la sculpture, la musique était la musique, la peinture était la peinture, et la poésie était la poésie. Quand on composait des vers, on ne s'imaginait pas faire de l'orchestration. Suivant un mot de Lamoignon, un poète n'était pas une flûte (6). Le romantisme d'abord prétendit introduire dans la versification les procédés de la peinture et donna au vers la couleur et l'éclat ; il voulut que l'adage *ut pictura poesis*, qui était une métaphore, devint une réalité. Théophile Gautier vint ensuite, qui peignit lui-même, conserva le coloris, mais y ajouta les effets de plastique. Encore un peu d'idées, encore un peu de sentiments, mais surtout de la peinture, de la gravure, de la sculpture. " Ce titre, dit-il en parlant de ses *Emaux et Camées*, exprime le dessein de traiter sous forme restreinte de petits sujets, tantôt sur plaque d'or ou de cuivre avec les vives couleurs de l'émail, tantôt avec la roue du graveur de pierres fines, sur l'agate ". C'est la théorie de la *transposition*, qui consiste à produire, par les procédés d'un art, les effets d'un autre art. Leconte de Lisle exagéra encore les effets de peinture et de sculpture, en y joignant la sonorité et l'harmonie pleine de ses rimes riches, pour former son vers *marmoréen*. Ses disciples l'imitèrent à outrance, et l'un d'eux, Théodore de Banville, a pu dire :

Et j'ai trouvé des mots vermeils
Qui peignent la couleur des roses.

Jusqu'à là, le système avait du bon. Mais Baudelaire, qui fut le dernier parnassien et le premier décadent, voulut que notre langue poétique ne fût plus qu'une débauche de couleurs. " Examinez, dit-il ; ce mot n'est-il pas d'un ardent vermillon, et l'azur est-il aussi bleu que celui-là ? Regardez : celui-ci n'a-t-il pas le doux éclat des étoiles aurorales, et celui-là la pâleur livide de la lune ? Et ces autres, où s'allument des scintillations égales à celles des crinières inextricables des

comètes ? Et ces autres encore, en qui l'on découvre les arborescences splendides et prodigieuses du soleil ! " Sans doute, " Baudelaire disait des sottises ", comme l'a jugé M. Brunetière (7) ; mais on l'a pris au sérieux, et les décadents ont assis tout leur art poétique sur la théorie de *l'audition colorée* et de la *transposition*. Seulement, ce n'est plus de la transposition sculpturale qu'on fait, mais de la transposition musicale. Plus de traduction plastique du contour des choses, mais de la musique ; et partant, plus d'idées, mais du rêve. Et les décadents se perdent ainsi " dans des transpositions tellement abstraites et quintessenciées, dit M. Spronck (8), qu'elles finissent par se dissoudre en un vague insaisissable, et qu'on se demande, non sans quelques motifs, si elles ne sont pas le produit d'une forte perturbation mentale. " Chose curieuse, pendant que les décadents, férus de musique, s'efforcent de noyer les idées dans une espèce d'orchestration du langage, les compositeurs wagnériens prétendent, dans leurs symphonies savantes, orchestrer des idées.

Enfin, quant à la versification proprement dite, Boileau n'admettait que le vers régulier, avec ses césures obligatoires, ses rimes alternées, ses hémistiches cadencés, et son rythme inflexible. Quand les romantiques parurent, ils assouplirent l'alexandrin par des césures, des coupes et des enjambements hardis, dont André Chénier avait déjà fourni l'exemple. Le Parnasse contemporain renchérit encore sur les libertés romantiques, et poussa le vers français vers l'indépendance des rythmes non définis. " Donner au vers non pas tant la flexibilité, dit un critique, poète lui-même, et quelque peu décadent, M. Robert de Souza (9), que la fuite échevelée de la prose, c'est à-dire couper les ailes au cheval divin pour le monter en course, et, à force de le cravacher de rimes retentissantes, le rendre au but, presque fourbu, telle est leur ambition ! "

Après cela, il ne restait plus qu'à s'affranchir de toute règle. Les décadents l'ont fait.

La rime : — Ils la suppriment, ou bien la remplacent par l'assonance du moyen-âge. *Force* rime, ou plutôt assone avec *Rome*, *houle* avec *doute*, *colombe* avec *triomphe*.

La césure médiane : — Il n'en est plus question.

Les accents rythmiques : — On en met dans un vers autant qu'on veut, et on les place, semble-t-il, au hasard. " La théorie n'a pas à intervenir, dit M. Viéél-Griffin (10) ; poète est maître chez soi. "

La mesure : — " Le vers est libre... Nulle forme fixe n'est plus considérée comme le moule nécessaire à l'expression de toute pensée poétique " (11). " Qu'importe, dit Henry de Régnier, qu'importe le nombre du vers, si le rythme est beau ? " (12) Le vers n'existe plus que " par des allitérations de

(7) *Novv. Questions de critique*, p. 215.(8) *Les artistes littéraires*, p. 336.(9) *Le rythme poétique*, p. 149.(10) *Entretiens pol. et litt.*, 1 mars 1890.(11) F. Viéél-Griffin, *Joies*, Préface.(12) *Echo de Paris*, *Enquête sur l'évolution littéraire*, 25 mars 1891.(1) M. Spronck, *Les artistes littéraires*, p. 96.(2) *Les Malfaiteurs littéraires*, p. 227.(3) Becq de Fouquières, *Traité de Versification*, p. 22.(4) *Préface* de la traduction de Tobler.(5) M. Spronck, *Les artistes littéraires*, p. 336.(6) Castil-Blaze, *L'art des vers lyriques*, p. 177.Quitard, *Traité de versification*, p. 129.

voyelles et de consonnes parentes" (13)
La mesure n'y est pour rien.

On pourrait croire que tout cela a eu pour résultat de tuer le vers. Erreur ! C'est la prose qui est morte. Ecoutez plutôt Stéphane Mallarmé : " Le vers est partout dans la langue où il y a rythme, partout, excepté dans les affiches et à la quatrième page des journaux. Dans le genre appelé prose, il y a des vers, quelquefois admirables, de tous rythmes. Mais, en vérité, il n'y a pas de prose : il y a l'alphabet, et puis des vers plus ou moins serrés, plus ou moins diffus. Toutes les fois qu'il y a effort au style, il y a versification. " (14).

Ainsi, voilà qui est clair : il y a des vers partout où il y a du rythme ; et comme le rythme se retrouve un peu partout dans le langage, il n'y a pas de prose, il n'y a que des vers, des vers polymorphes, dit-on, et que M. Brunetière appelle *invertébrés*.

Quelle joie n'eût pas éprouvée le Bourgeois Gentilhomme, en apprenant que depuis sa naissance, sans le savoir, il avait fait, non pas simplement de la prose, mais des vers !

On peut bien penser qu'avec des principes aussi larges, ceux que la mesure gênait se sont donné de l'espace.

Si les décadents s'en étaient tenus aux vers de 11, de 13, de 14, voire de 15 syllabes, leurs innovations eussent été bien vieilles. Dès le XVIIe siècle, Ronsard faisait des hendécasyllabes, tout en déclarant qu'ils " ne sont ni ne furent jamais agréables " ; et le vers de 15 syllabes, inventé par Baïf, le vers Baïfin, date aussi de cette époque. Bien plus, ce vers du même Baïf :

Je me meurs vif, ne mourant point ; je sèche au
[temps de ma verdure.

n'a-t-il pas 16 syllabes bien comptées ? Plus tard, Scarron, par plaisanterie, il est vrai, faisait des vers de 13 pieds :

Jetons nos chapeaux, et nous coiffons de nos serviettes,
Et tambourinons de nos couteaux sur nos assiettes.

Malgré quelques essais de ce genre, les vers dépassant la mesure classique n'avaient pu jusqu'à ce jour s'acclimater en France. Il fut même un temps où l'alexandrin paraissait démesuré. Schegel, venu à Paris en 1807, se disait forcé d'avaler une dose de vermifuge chaque fois qu'il entendait réciter une poésie française. Mais nous avons changé tout cela, et les longs vers ne nous effrayent plus. L'Académie elle-même les voit d'un œil moins sévère : n'a-t-elle pas, en 1897, décerné le prix de poésie à la *Maison de l'Enfance* de M. Fernand Gregh, " un jeune homme, disait l'*Autorité* (15), qui n'a que 22 ans, mais dont les vers ont déjà 14 pieds. " (16) Ajoutons cependant que, dans une seconde édition, les vers de M. Gregh ont été réduits à la mesure traditionnelle.

Mais il faut aux décadents, pour leurs ébats, un champ plus vaste encore. Une phrase de 36 syllabes est encore un vers chez eux. Ecoutez cet extrait des *Voix Nocturnes* de M. Jean Berge :

(13) M.G. Khan, *Echo de Paris, Enquête sur l'évolution littéraire*, 1 juillet 1891.

(14) *Echo de Paris*, 14 mars 1891, *Enquête sur l'évolution littéraire*.

(15) 25 mai 1907.

(16) *Etudes Religieuses*, 1897, vol. 3, p. 104.

" Quand l'heure sonnera pour nous, comme pour nos amis aillés à l'avril, nous nous construirons un nid, une chaudière perdue en les brousses,

Nous la ferons des troncs d'arbres que j'aurai coupés, nous en garnirons les parois avec l'épaisseur chaude des mousses. "

Ce sont là deux vers seulement. Evidemment, le rythme de pareils vers, si rythme il y a, " dépasse les bornes mathématiques assignées à nos perceptions auditives ". Quand nous sommes forcés de " compter sur nos doigts ou de faire un calcul pour décomposer un rythme, dit M. Barneville (17), nous éprouvons plus de sentiment esthétique. "

Heureusement, tous les décadents ne se montrent pas aussi libres d'allure. La plupart se contentent de vers de 13, de 14, et de 15 syllabes. Quelques-uns même éprouvent un certain scrupule à s'en servir. " Les si longs vers, dit Charles Morice (18), me font l'effet de la prose rythmée... Si je me sers quelquefois de vers de 14 syllabes, ce n'est que dans des circonstances très rares, en vue d'effets particuliers. "

Paul Verlaine lui-même, dont on a voulu faire le véritable initiateur de la décadence, n'entendait pas former l'école échelonnée qui a surgi sur ses pas. " La poésie est un clavier, disait-il, le poète un artiste. Il peut, tout en sortant de la traditionnelle routine, en brisant les vieux moules, tirer des effets nouveaux, en inventant de nouveaux accords ; mais, s'il frappe au hasard ou à côté, le rythme a disparu, le son n'existe plus, l'imagination a dépassé le but à atteindre, et nous pataugeons dans les vers de 17, de 18, de 24 pieds, avec des métaphores d'une hardiesse incontestable. " (19)

Aussi, les vers de Verlaine sont encore des vers ;—impairs, c'est vrai, et sans césure médiane, mais enfin, ce sont des vers, et l'oreille y saisit un rythme parfois fort beau. Voici des hendécasyllabes, tirés d'un sonnet de son livre *Sagesse* :

La tristesse, la langueur du corps humain
M'attendrissent, me fléchissent, m'apitoient,
Ah ! surtout quand des sommeils noirs le foudroient,
Quand des draps zèbrent la peau, foulent la main !

Cela se comprend, au moins, et cela comporte un rythme très sensible.

La métrique de Verlaine consiste dans une savante combinaison de vers binaires et de vers ternaires de même coupe, se répondant avec symétrie de 2 en 2, ou de 3 en 3. Il conserve la rime ; il admet les vers de toutes mesures, jusqu'à 15 syllabes, mais préfère ceux de nombre impair ; enfin, il veut qu'on mette encore une idée dans la phrase, mais vague et indéfinie. L'effet produit résultera surtout de la valeur musicale des sons et d'une espèce de coloration incertaine et douteuse.

Son art poétique, il l'a proclamé en ces termes, dans *Jadis et Naguère* :

De la musique avant toute chose,
Et pour cela préfère l'impair
Plus vague et plus soluble dans l'air,
Sans rien en lui qui pèse ou pose.

Il faut aussi que tu n'aïles point
Choisir les mots sans quelque méprise.
Rien de plus cher que la chanson grise
Où l'Imprecis au Précis se joint.

(17) *Le rythme dans la poésie française*, p. 88.

(18) *La litt. de tout à l'heure*.

(19) *Figaro*, 4 fév. 1891.

.....
Car nous voulons la nuance encor,
Pas la couleur, rien que la nuance....

De la musique encor et toujours !
Que ton vers soit la chose envolée,
Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée
Vers d'autres cieux à d'autres amours.

Que ton vers soit la bonne aventure
Eparse au vent crispé du matin
Qui va fleurant la menthe et le thym...
Et tout le reste est littérature.

Il n'en est pas moins vrai que les plus beaux vers de Paul Verlaine ont été coulés dans les vieux moules ; tel cet alexandrin, qui, par l'allitération jointe au rythme, évoque l'image du faucheur dont le geste large abat la gerbe de blé :

L'or des pailles s'effondre au vol siffleur des faux.

Aussi bien, Verlaine était vraiment poète. Et l'on a pu dire que " quelques-uns des plus célèbres alexandrins qu'on citera dans vingt ans seront de *Sagesse* " (20), son principal recueil. Malheureusement, il allia à un mysticisme étrange le sensualisme dont un trop grand nombre de poètes ont fait un élément poétique.

Au point de vue de la métrique, du moins, plusieurs des innovations qu'il prêchait par le précepte et par l'exemple, étaient de bon aloi.

Mais quand, après ses *Poèmes Saturniens*, sa *Bonne Chanson*, ses *Romances sans paroles*, il eut publié sa *Sagesse*, en 1881, on s'empressa de surenchérir sur ses théories.

Depuis lors, on en a vu de toutes sortes et de tous noms. L'école s'est divisée en sectes nombreuses, qui toutes prétendent avoir trouvé la vraie formule, la seule manière rationnelle de versifier. Il y a d'abord les décadents proprement dits, les symbolistes, les instrumentistes, les romanistes, et les magnifiques, puis les vitalistes, les hirsutes, les hydropathes, les magiques, les brutalistes, et, surgis à la dernière heure à la suite de M. Eugène Montfort, les naturalistes.

Tous ces gens font des vers, qu'ils trouvent sans doute admirables. Car, dit l'un d'eux, Stéphane Mallarmé, " les livres de vers, c'est toujours bien. "

Nous verrons peut-être que ce n'est pas toujours aussi bien qu'on voudrait le faire croire.

Au début, les novateurs acceptèrent le nom de décadents que leur décernait l'ironie populaire ; ils l'inscrivirent sur leur drapeau et ne voulurent pas s'apercevoir que ce nom même était une condamnation. Bientôt, cependant, la troupe, ne s'accordant plus, se divisa, et il se forma trois écoles principales : les décadents, les symbolistes, et les instrumentistes ou évolutifs. De ces trois écoles sont sorties toutes les autres, que j'ai nommées tantôt ; et c'est assez de les avoir nommées ; car, si ce n'est peut-être l'école romane et celle du magnificisme, elles ne méritent guère qu'on s'en occupe davantage.

(A suivre)

(20) Chs. Morice, *La litt. de tout à l'heure*, p. 286.

Le cardinal Luigi di Canossa

On écrit de Rome à la *Croix*, de Paris, en date du 12 mars :

Avec l'évêque de Vérone s'éteint une grande figure d'évêque et de gentilhomme.

Né à Vérone, le 20 avril 1809, de la vieille famille des Canossa, il commença à s'instruire dans les lettres, mais fit aussi de rapides progrès dans tous les genres de sports. On citait son adresse et son endurance aux grandes chasses que les archiducs et les princes d'Autriche donnaient sur le mont Baldo ou près des grands lacs. Tous croyaient que le beau cavalier, qui s'appelait Luigi di Canossa, allait suivre la carrière de ses pères, quand, disant brusquement adieu à tous ses amis, il s'enferma au Séminaire diocésain, et, après cinq ans d'études, quitta Vérone pour Rome, où il demandait aux Jésuites de l'admettre au noviciat du *Gesù*. C'était le 25 mars 1837.

Mais il eut des crises de santé et dut revenir chez lui où il se donna à toutes les œuvres de zèle. Pie IX et l'empereur d'Autriche le jugèrent digne de l'épiscopat : Vicence en 1857, Trévise en 1860 lui furent successivement offerts ; il les refusa. Mais en 1862, l'évêché de Vérone venant à vaquer, Pie IX insista pour le lui faire accepter ; et vaincu par cette insistance il était nommé le 23 mai 1862 évêque de Vérone, et le 12 mars 1877 Pie IX le créait cardinal prêtre du titre de Saint-Marcel.

La vie de ce prélat se concentra tout entière dans sa chère Vérone. Titulaire d'un grand nom, possesseur d'une fortune considérable, il disposa de l'un et de l'autre pour le bien de son Eglise où il était universellement aimé, respecté et vénéré.

Le cardinal était fier de sa santé qui lui permettait de se dépenser pour les âmes confiées à ses soins, et avait la gloire d'une vieillesse honorée sans ressentir les inconvénients qui bien souvent l'accompagnent. Il y a deux ans, avait lieu le grand Congrès eucharistique de Vérone ; le cardinal en fit un long compte rendu au Souverain Pontife. " Et, ajoutait-il, en finissant sa lettre, je vous fais remarquer, Très Saint-Père, que, malgré mes 90 années, j'ai écrit cette lettre sans lunettes. "

AU CAP

(De l'Univers)

" La révolte au Cap " est une façon de parler que la sympathie pour les Boers plus que le souci de l'exactitude dicte à quelques journaux ; les faits examinés de près n'autorisent point encore une aussi grosse affirmation. La révolte dont il s'agit n'est encore qu'un soulèvement peu étendu et localisé à environ 600 kilomètres de la ville du Cap.

Il y a cependant au Cap, et dans la contrée environnante, parmi les Afrikanders, une assez vive agitation, mais jusqu'à présent, cette agitation a un caractère purement moral et intellectuel ; elle ne se révèle que par des manifestations légales et paisibles, par

une sorte de pétitionnement écrit ou oral en faveur de la paix. Le parti anglais s'émue néanmoins, il s'en scandalise même, prétendant que ces vœux pour la paix ne sont pas inspirés par le seul désir de mettre un terme à l'effusion du sang et aux dévastations de la guerre, mais qu'au fond, en réalité, sous cette agitation soi disant pacifique, se dissimule une véritable complicité, c'est-à-dire, un mouvement ayant pour objectif véritable de sauver du naufrage l'indépendance des deux républiques rebelles.

Les Afrikanders, mis en éveil par l'annonce des projets prêtés au gouvernement anglais auraient pensé qu'il serait plus aisé de sauvegarder cette indépendance, présentement que plus tard, après la prise de Prétoria et le complet écrasement des armées de l'Orange et du Transvaal : de là, dit-on, leurs démarches en faveur de la paix.

Il y a là, comme on le voit, un curieux et grave débat, mais qui, pour le moment, est encore purement sud-africain. Les politiciens implacables auxquels on doit la guerre ont peut-être parlé un peu trop tôt : les Afrikanders du Cap estiment, et avec raison, qu'ils ont voix au chapitre, car dans ce terrible conflit, c'est leur neutralité si difficile à maintenir vis à vis de leurs compatriotes d'origine, et au point de vue anglais, si méritoire, qui peut seule préserver d'une ruine totale la domination britannique dans l'Afrique australe. Il semble que l'on aurait pu s'en rendre mieux compte et y songer à Londres.

F. L.

LETTRES D'APPROBATION

Mgr l'évêque de Mende a daigné écrire la lettre suivante au directeur de la *Vérité* :

" Mende, le 20 mars 1900.

" Monsieur,

" Vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer votre ouvrage : *La situation religieuse aux Etats-Unis — Illusions et réalités*.

" J'avais déjà quelques renseignements sur la vraie situation de l'Eglise aux Etats-Unis. Votre travail m'a complètement renseigné.

" Je vous ai d'autant mieux compris, que, sur plusieurs points, notre situation ressemble à la vôtre.

" Nous connaissons aussi les écoles sans Dieu. Toutes les écoles primaires officielles sont neutres, et nous en voyons, hélas ! les fruits amers. Heureusement, dans ce diocèse de Mende, qui est très-religieux, nous établissons à-peu-près partout des écoles libres catholiques.

" Ici encore nous luttons courageusement contre la Franc-Maçonnerie, qui est très-puissante en France, si bien qu'un grand évêque a pu dire : "Nous ne sommes pas en république, mais en Franc-Maçonnerie."

" Le protestantisme n'est pas non plus inconnu en France. Quoique il forme chez nous une faible minorité, il a su accaparer presque toutes les places, de sorte que l'on est d'accord aujourd'hui sur ce point, que le protestantisme n'est plus une religion, mais une carrière.

" J'ai dans mon diocèse, arrondissement de Florac, dans les Cévennes, les descendants des anciens Camisards, qui

se sont signalés par tous les excès dans les guerres de religion. Ils sont environ quatorze mille. Les fruits du protestantisme là sont que ces chrétiens n'ont plus aujourd'hui aucune religion ; ce qui frappe d'autant plus que les catholiques, qui vivent au milieu d'eux, sont fervents.

" Votre livre, Monsieur, fera du bien, car il faut construire, non pas sur des illusions, mais sur des réalités.

" J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre bien humble serviteur,

" + NARCISSE,

" Evêque de Mende. "

Le supérieur d'une maison de religieux de la province de Québec nous écrit à la date du 30 mars :

" Cher monsieur,

" Nous lisons actuellement au réfectoire votre beau livre sur la situation religieuse aux Etats-Unis. Rien de plus intéressant et de plus instructif. Il était temps qu'on eût un livre semblable. Si, après un long séjour au Canada, des prêtres venus d'Europe réussissent enfin à se dégager assez bien des illusions dont vous parlez, même alors ils ne soupçonnent pas toutes les raisons qu'ils auraient eu de s'en dégager plus tôt et plus complètement.

" Bien à vous en N. S.

" X... "

PARLEMENT FEDERAL

Comme tout le monde s'y attendait, le Sénat a rejeté le bill voté par les Communes pour donner de nouvelles limites à certains collèges électoraux : 19 pour le bill, 41 contre. Ça été ce que l'on appelle un *vote strict de parti*. Tous les sénateurs nommés par les libéraux ont voté pour le bill, tous les sénateurs nommés par les conservateurs ont voté contre.

Nous ne connaissons pas les détails de ce bill. Les libéraux prétendent qu'il a pour unique objet de faire disparaître des injustices flagrantes commises en 1882 et en 1892 par les conservateurs qui ont donné des limites arbitraires à certains comtés afin de favoriser leurs amis politiques.

Les conservateurs, eux, disent que le parlement n'a le droit de voter un bill remaniant la carte électorale que tous les dix ans, après chaque recensement décennal.

Le parlement doit remanier la carte électorale après chaque recensement ; mais lui est-il défendu d'y toucher quand il voudra ?

Nous posons la question, sans vouloir la résoudre.

Toujours est-il que c'est une querelle de parti.

Le parti conservateur paraît tenir mordicus à conserver les délimitations actuelles des comtés, jusqu'après les prochaines élections ; tandis que le parti libéral voudrait les modifier.

De part et d'autre, c'est un simple intérêt de parti qui est en jeu. Le *statu quo* peut être favorable à certains candidats torys ; un changement, ça et là, pourrait aider tel et tel candidat libéral.

Dans ces circonstances nous trouvons qu'il est regrettable de voir le Sénat se diviser sur cette question comme il l'a fait, par un *vote strict de parti*. Cela indique que l'esprit de

parti règne dans la Chambre haute aussi tyranniquement que dans la Chambre basse. C'est malheureux.

Mort du général Joubert

Cette fois, la nouvelle est vraie : le général Joubert, vice-président du Transvaal et commandant en chef de l'armée, est mort. Il a succombé, la semaine dernière, à Prétoria, à une attaque de péritonite.

Les Anglais, maintenant qu'il est mort, en font de grands éloges.

C'était vraiment une belle figure de soldat et de patriote. Sa disparition, en ce moment, est une grande perte pour le Transvaal. Il a été amèrement et sincèrement pleuré par tous ses compatriotes, à partir du président Krüger qui l'appelait son bras droit.

Toutefois, sa mort et la capture de Cronje ne laissent pas les Boers sans généraux habiles. C'est le général Louis Botha, dit-on, qui doit remplacer Joubert comme commandant en chef.

LA GUERRE

Après quinze jours de calme, les opérations militaires recommencent dans l'Etat libre d'Orange.

D'abord un détachement de Boers s'étant approché de Bloemfontein du côté du nord, lord Roberts a envoyé à la rencontre de l'ennemi 8000 hommes d'infanterie et 3000 hommes de cavalerie : en tout une armée de 11,000. Cette armée a été tenue en échec par une poignée de Boers, pendant six heures, à Karee, ou à Mofelkop, à quelques milles au sud de Brandfort. Après cet engagement, les Boers se sont retirés en bon ordre, emportant leurs morts et leurs blessés. Les pertes des Anglais sont, d'après un rapport officiel de lord Roberts : Officiers tués : 2 ; blessés, 8. Soldats tués, 10 ; blessés 159 ; disparus, 3. En tout 181 hommes hors de combat.

Les Anglais perdent non seulement beaucoup d'hommes mais aussi beaucoup de chevaux et de mulets. C'est ainsi que French, pour délivrer Kimberley, a dû sacrifier 3000 chevaux. Au gué de Watervaal, lord Roberts aurait perdu 3000 bêtes de trait. Depuis le mois de février, on porte à 9000 le nombre d'animaux que l'armée de Roberts a perdus. C'est à ces pertes que l'on attribue l'insuccès des Anglais dans leur tentative d'envelopper la colonne du général boer Olivier, qui leur a passé au nez avec un convoi immense de provisions et de munitions.

* *

Samedi dernier, à l'est de Bloemfontein, il est arrivé un véritable désastre à une colonne de l'armée de lord Roberts, un de ces désastres qui marquaient si douloureusement pour les Anglais le commencement de la campagne.

Le colonel Broadwood était en garnison à Tabanchu, situé à 32 milles à l'est de Bloemfontein. Apprenant que les Boers s'approchent en nombre inquiétant, il décide de se replier sur

Bloemfontein. L'ennemi le suit de près. A 17 milles de la capitale de l'Orange, à l'endroit où la ville s'approvisionne d'eau, en traversant un *spruit* ou ravin, il tombe dans une embuscade habilement dressée. On ignore exactement quelles ont été ses pertes. Il est certain qu'il a perdu sept canons, son convoi de provisions, 150 hommes tués et blessés, et 200 prisonniers.

Ces incidents, qui ne sont réellement pas des engagements sérieux, ne laissent pas d'inquiéter les Anglais, car ils montrent que le courage des Boers n'est pas encore brisé et que la guerre est très loin d'être terminée.

LA MAÇONNERIE DANS L'ARMÉE ANGLAISE

D'après le *Freemason*, de Londres, numéro du 23 décembre 1899, la franc-maçonnerie est fortement représentée dans l'état-major de l'armée anglaise. Ce journal nomme, avec leurs titres maçonniques, lord Roberts de Candahar, lord Kitchener de Khar-toum, lord Methuen, sir Charles Warren, lieutenant-colonel W. D. Otter, lord Wolseley et lord Charles Beresford.

Il y a quelques années des officiers de l'armée anglaise gémissaient devant moi sur le favoritisme et la corruption qui présidaient au choix des officiers ; ils ne se gênaient pas pour prédire que si l'Angleterre avait une guerre sérieuse sur les bras, ces officiers ne seraient pas à la hauteur de leur position et que l'Angleterre en paierait les frais. Déjà on signalait lord Wolseley comme un des grands favoris de la clique et le général Butler comme une des victimes du favoritisme. Que vos lecteurs remarquent que ces prédictions datent de trois ou quatre ans.

UN LECTEUR ASSIDU DE LA *Vérité*
ET DU *Freemason*.

PROPOS DU JOUR

Les journaux nous apprennent que les dieux bleus, sir Charles Tupper, sir A. P. Caron, MM. Milton McDonald, T. C. Casgrain, etc, sont arrivés à Québec, samedi matin, et sont descendus au Château Frontenac. Ils sont venus pour organiser la lutte électorale ; car sur ce terrain les dieux bleus n'entendent pas se laisser prendre à l'improviste par les dieux rouges. Naturellement, il y a eu banquet, samedi soir, en l'honneur de sir Charles, au club de la Garnison. Rien, en ce pays, ne peut se faire sans banqueter. Dimanche, les dieux bleus sont retournés à l'Olympe fédéral.

Inter pocula, sir Charles a fait connaître la politique de son parti pour la prochaine lutte. Nous trouvons le compte rendu de son discours dans le *Chronicle*, de lundi. Après avoir déclaré que s'il était resté au pouvoir il nous aurait donné le fameux service rapide entre le Canada et l'Angleterre et le non moins fameux pont sur le Saint-Laurent, sir Charles a parlé du tarif préférentiel et de la fédération impériale par-

lementaire. Il ne veut pas de la politique fiscale de sir Wilfrid, qui consiste à accorder des faveurs à l'Angleterre sans rien exiger en retour. Il demande que l'Angleterre impose des droits d'entrée sur les produits venant des pays étrangers lorsque ces produits peuvent lui être fournis par les colonies. En retour, les colonies admettront les produits anglais sous un tarif de faveur spécial. Comme théorie, c'est très joli. Dans la pratique, nous ne croyons pas qu'on amène jamais le peuple anglais à adopter un tarif protecteur : car la proposition de sir Charles revient à cela.

Sir Charles ne veut pas, non plus, de la fédération parlementaire impériale. Il déclare impraticable le projet de constituer un parlement, siégeant à Londres, pour tout l'empire ; un parlement où les colonies seraient représentées, nécessairement, d'après leur population. Le Canada y serait noyé et devrait contribuer 45 millions de dollars par année comme sa quote-part des dépenses de l'empire. Ce n'est pas là son rêve. En cela il a parfaitement raison. Ce qu'il veut, c'est que le Canada contribue *librement*, comme il vient de le faire, aux guerres de l'empire, quand et dans la proportion qu'il le juge à propos. En théorie, c'est encore une proposition admissible. En pratique, on a vu comment cela fonctionne. Sans le consentement du parlement, l'exécutif, sous la pression de Downing street, nous a lancé dans une guerre injuste ; et cette criminelle équipée va nous coûter au moins deux millions, et probablement davantage. Et Downing street nous a fait savoir, par la bouche de lord Minto, que c'est comme cela qu'on va nous mener à l'avenir.

Eh bien ! à ce régime abominable, de prétendue *liberté* et de véritable *esclavage*, nous préférons la fédération parlementaire. Sans doute le Canada serait noyé dans le parlement impérial ; sans doute le fardeau que ce parlement nous imposerait serait écrasant, ruineux ; mais précisément parce que le régime serait manifestement odieux il ne pourrait pas durer longtemps. Tandis que la politique actuelle est une politique perfide. On dira au Canada : Vous êtes libres de contribuer aux guerres de l'empire ou de n'y pas contribuer ; vous fournirez le nombre d'hommes et les sommes que vous voudrez. Et pendant que l'on tiendra ce langage, l'intrigue nous arrachera des milliers d'hommes et des millions de dollars. Nous ne voulons pas de cette politique-là ; et si elle doit se perpétuer, nous demanderons plutôt la fédération parlementaire de l'empire.

Sir Charles, en rusé politicien, après avoir poussé M. Laurier dans un guépier, semble se préparer à faire lui-même machine en arrière ; du moins dans la province de Québec. Tout en déclarant qu'il veut que le Canada reste libre de contribuer ou de ne pas contribuer aux guerres de l'Angleterre, en hommes et en argent, il a eu soin de ne pas dire si sir Wilfrid a bien fait ou a mal fait de prendre part à la guerre actuelle. Cela permettra à ses partisans, dans la province de Québec,

de blâmer le gouvernement d'avoir envoyé deux mille Canadiens en Afrique ; tandis que dans les autres provinces, ses fidèles pourront blâmer Laurier le *Frenchman* de n'y avoir pas envoyé dix mille hommes ! Voilà les beautés de la politique de parti !

Le *Chronicle*, de Québec, feuille jingoïste, voit d'un mauvais œil le mouvement inauguré par MM. Monet, Bourassa et Angers, dans le comté de Napierville. Il l'appelle "une agitation regrettable". Au moins, le *Chronicle* pose la question carrément. Cette campagne, dit-il, numéro du 29 mars, est dirigée contre "la participation du Canada aux guerres de l'Empire." C'est cela : nous voulons rester ce que nous étions : une colonie autonome, se préparant graduellement à l'indépendance complète.

Le *Chronicle* prétend que MM. Monet, Bourassa et Angers "font appel à l'ignorance et aux préjugés". Vous avez là la quintessence du jingoïsme anglais. Pensez comme nous, disent ces aimables messieurs, ou bien vous êtes des *ignorants* ! Ignorants de quoi ? On serait bien en peine de le dire, dans le camp opposé. Nous voulons le maintien de nos relations actuelles avec l'Angleterre. Nous connaissons parfaitement les obligations que ces relations nous imposent. Nous agissons donc en pleine connaissance de cause. Nous ne sommes donc pas des *ignorants*. S'il y a des *ignorants* dans cette affaire, ce sont les impérialistes, surtout les impérialistes déguisés, qui voudraient nous faire entrer dans une voie inconnue, dont personne ne peut voir l'aboutissement.

PETITES NOTES

Une dépêche de Paris, en date du 31 mars, mande que c'est Mgr Ireland qu'a été choisi pour prononcer le discours de circonstance à l'inauguration du monument érigé à Paris par les Américains en honneur de Lafayette. "Mgr Ireland, dit la dépêche, parlera en français et son discours n'aura pas un caractère religieux". Nous croyons sans peine que le discours de Mgr Ireland n'aura pas un caractère religieux, le sujet ne se prêtant guère à des considérations d'un ordre théologique.

La *Semaine religieuse* de Québec, en date de samedi dernier, a publié l'entre-filet suivant, sous le titre : *Les Anglo-manes* :

"Les scènes disgracieuses qui ont eu lieu à Montréal prouvent que les Anglomans, si fidèlement dépeints par Dom Benoit, existent bel et bien au Canada, en chair et en os.

"L'illustre écrivain est bien vengé."

S'il en est aussi, la *Semaine religieuse* doit regretter d'avoir discontinué de reproduire le travail de Dom Benoit et de l'avoir en quelque sorte désavoué. On ne peut pas tout prévoir.

Enfin, nos jingoïstes de Québec s'avouent battus, au moins sur une question. Le *Chronicle*, leur organe, ren-

dant compte, dans son numéro du 2 avril, du travail si savant, si documenté de M. Doughty, travail auquel nous avons déjà fait allusion, est obligé d'avouer que la bataille dite des Plaines d'Abraham, du 13 septembre 1759, n'a pas eu lieu sur le terrain des courses et la propriété Marchmont, comme le prétendaient sir James Le moine et autres soi-disant antiquaires, mais bien entre la rue de Salaberry et les murs de la ville. Il faut espérer qu'on n'entendra plus parler de la ridicule campagne entreprise pour empêcher la *profanation d'un sol sacré* sur lequel il n'y a eu aucune bataille quelconque.

Une dépêche de Londres, en date du 2 avril, mande que le duc de Norfolk, qui, on le sait, est catholique, a donné sa démission comme "Maître général des postes" et part pour le théâtre de la guerre. Le premier duc de l'Angleterre occupera un rang tout à fait inférieur dans l'armée. On dit que le duc a pris cette détermination pour deux raisons : 1° Il serait dégoûté de l'esprit de routine qui prévaut dans les sphères gouvernementales et qui l'empêche d'introduire dans le service les réformes qu'il avait en vue ; 2° Il serait aussi dégoûté du Vatican qui sympathise avec les Boers ; et il voudrait prouver, en prenant part à la guerre, qu'il est Anglais d'abord et catholique ensuite. Nous aimons à penser, dans l'intérêt du noble duc, que cette dernière affirmation est une pure calomnie.

La reine Victoria visite actuellement l'Irlande. Elle n'y avait pas mis les pieds depuis 1849. Les autorités prennent de grandes précautions pour protéger la personne de la Souveraine. Le peuple irlandais, pris dans son ensemble, désire sincèrement, sans aucun doute, que cette visite ne donne lieu à aucun événement tragique, ou même désagréable. Mais il y a en Irlande, comme ailleurs, des têtes chaudes et des toqués. Un attentat n'est donc pas chose impossible. Nous disons, avec M. Dillon, rédacteur du *New World*, de Chicago : la fin de cette visite sera un vrai soulagement pour bien du monde.

La Reine est arrivée à Kingstown, port de mer à sept milles de Dublin, mardi après-midi, trois heures et demie avant l'heure fixée sur le programme. Il pleuvait à plein ciel. Malgré la pluie battante, qui avait gâché affreusement les décorations et mis les rues de Dublin, qui ne sont jamais propres, dans un état abominable, beaucoup de curieux se sont rendus à Kingstown. Les dépêches disent que la réception a été chaleureuse. Pourtant, un grand nombre de nationalistes ont dû s'abstenir. Les journaux de Dublin nous diront mieux que les dépêches ce qui s'est réellement passé en cette circonstance.

Le 3 avril, on a discuté à la chambre des Communes anglaises une motion en faveur de la représentation des colonies dans le parlement anglais. M. Chamberlain n'est pas favorable au projet. L'initiative, dit-il, doit venir des colonies. D'ailleurs, ajoute-t-il, en substance, pourquoi vouloir un changement ? les colonies ont donné beaucoup d'aide et en donneront immensément plus, si on le leur demande ! La motion a été retirée... mais non pas les paroles de M. Chamberlain.

ÇA ET LA

Conversion des nestoriens

Mgr Altmayer, dans sa dernière relation envoyée au Saint-Siège, écrit, en parlant de l'attraction, toujours croissante, que Rome exerce sur l'Orient, "qu'en 1899, plus de cinquante mille Nestoriens ont abandonné le schisme de Photius, pour rentrer au bercail de Jésus-Christ ; ce qui permet d'espérer et favorablement présumer que, dans un avenir plus ou moins lointain, un des vœux les plus ardents de Sa Sainteté Léon XIII s'effectuera, par l'union de l'Orient avec Rome."

A propos de diplomatie

M. Aurélien Scholl raconte le trait suivant dans l'*Echo de Paris*.

"Un soir, à Bruxelles, je dinais à l'hôtel de Flandre avec le baron de M... On servit des asperges, les premières de la saison. Chacun en prit discrètement une demi-douzaine. Puis le plat arriva aux mains d'un gentleman du comté de Norfolk qui versa le tout dans son assiette, plus de la moitié de la botte. Il interpella le baron de M... en disant : "Je vous prie de me faire passer la sauce..." Le baron répondit "Je vous ferai passer la sauce quand vous m'aurez fait passer les asperges."

Ce baron mériterait d'être ministre des affaires étrangères, dit l'*Univers*. Nous avons quelquefois le défaut, en diplomatie, de lâcher la sauce avant d'avoir les asperges.

Congrès général du Tiers-Ordre franciscain

Les 25, 26, 27, et 28 mai prochain se tiendra à Rome, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Calasanz Vivès y Tuto spécialement désigné à cette fin par Sa Sainteté Léon XIII, un congrès général du Tiers-Ordre de saint François. Voici le programme du Congrès :

La première journée sera consacrée à étudier les questions relatives à la diffusion du tiers-ordre, à l'obéissance due au Pape, au respect dû aux prélats de l'Eglise, au noviciat et à l'examen.

Dans la seconde journée, on discutera sur le genre de vie des tertiaires : les prescriptions contre le luxe et les plaisirs, les œuvres de piété, la question des journaux, les œuvres publiques, les œuvres de charité, les institutions économiques et l'application de l'encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers.

Les charges, les réunions et les visites feront l'objet de la troisième journée.

Les prêtres tertiaires auront une réunion spéciale.

Le sanctuaire de saint Augustin

Le 21 mars a eu lieu la consécration du sanctuaire de saint Augustin, élevé à Hippone, siège du grand docteur de l'Eglise. Mgr l'évêque de Constantine et d'Hippone, dans son mandement de carême, fait la description suivante de ce sanctuaire.

"Grâce aux dons généreux des fidèles de France et du monde entier, grâce aux offrandes de plusieurs communautés vivantes de la règle de saint Augustin, et surtout des prêtres et des chrétiens du diocèse de Constantine, la monumentale basilique se dresse fièrement aujourd'hui sur le point culminant de l'antique cité d'Hippone. Gigantesque piédestal de verdure et de fleurs cette colline porte haut et loin la gloire du grand Augustin. Les vaisseaux qui viennent de Marseille, d'Alger ou de Tunis vers Bone distinguent avant tout autre détail du rivage, l'architecture de la basilique. Avec les deux clochetons aériens de sa façade que surmontent de gracieux dômes, avec sa majestueuse coupole centrale, les dentelures de pierre blanche qui encadrent ses nombreuses ouvertures, elle produit le plus imposant effet."

UN DÉCRET PONTIFICAL

Sur la cure hypnotique.

(Du Cosmos)

Un docteur en médecine a consulté la S. Congrégation du Saint-Office sur plusieurs doutes qui l'agitaient à propos de l'hypnotisme. Il expose que les Sociétés de médecine font des expériences pour guérir certaines maladies d'enfant par le moyen de l'hypnose et discutent les faits qu'elles ont constatés. Il demande s'il peut, en conscience, soit prendre part aux discussions de faits déjà expérimentés, soit se livrer à de nouvelles expériences.

Et tout d'abord une remarque. Ce magnétisme, cet hypnotisme que la science officielle a tant de fois dédaigneusement rejeté, qu'elle refusait même de discuter, a fini par conquérir sa place dans les grandes Académies. On ne le considère plus comme un jouet bon, tout au plus, à amuser un malade, c'est un moyen curatif régulièrement admis et pour lequel les docteurs tracent les règles indiquant les cas où on peut l'employer et la modalité de cet emploi. Mais revenons au décret. En voici le texte.

Le 26 juillet 1899 :

“ Quant aux expériences déjà faites on peut le permettre (d'assister aux discussions), pourvu qu'il n'y ait pas danger de superstition ou de scandale, et que l'auteur ne s'érige pas en théologien et soit disposé à obéir aux ordres du Saint-Siège.

“ S'il s'agit de nouvelles expériences : ou ce sont des faits qui dépassent certainement les forces de la nature, et c'est défendu ; ou on doute qu'ils dépassent ces forces et, alors on peut le tolérer après avoir protesté qu'on ne veut avoir aucune part dans les faits préternaturels et à la condition qu'il n'y ait pas danger de scandale.”

Voilà ce que dit le décret : c'est juste, sage, prudent. C'est juste, car nous ne pouvons licitement, en tant que catholiques, entretenir un commerce quelconque avec le démon. C'est sage, car le décret nous indique ce que nous pouvons et devons faire dans les deux séries de phénomènes qui peuvent s'offrir à nous et nous donne une règle qui dicte notre conduite. Il est prudent, car quand il tolère que l'on poursuive ces expériences, alors qu'on doute de la préternaturalité des faits, il demande toutefois qu'on proteste auparavant ne vouloir aucun commerce avec les esprits.

En restant dans les limites du décret, on est sûr de ne point se tromper, et la science la plus outrecuidante ne pourra jamais reprocher au Saint-Office, une décision comme celle que ce tribunal vient de rendre. Si le Saint-Office, au lieu de poser le principe général qui doit dicter la conduite du chrétien, avait voulu entrer dans les détails et dire, par exemple : tel fait est préternaturel, tel autre ne l'est pas, il se trouverait des savants qui discuteraient le décret, soutiendraient que tel fait, affirmé comme préternaturel par le Saint-Office, est simplement naturel. Mais ce tribunal s'est uniquement borné à affirmer le principe, a indiqué les deux classes de faits, et n'a pas du

tout donné les signes auxquels on peut reconnaître si un fait dépasse les forces de la nature ou y est renfermé.

Les commentateurs de ce décret n'ont pas tous imité cette prudente réserve, et quelques-uns ont prétendu dresser une petite liste de faits préternaturels, dont l'étude est par conséquent défendue, même aux médecins. Parmi ces faits, ils mettent la transmission de pensée, “ commander par la pensée et être entendu sans aucun signe extérieur ”. Il se pourrait bien que ces commentateurs fussent plus tard obligés d'abandonner leurs commentaires. En hypnotisme, la transmission de la pensée est un fait assez fréquent pour qu'on ne puisse le nier que si l'on appartient à une école qui le déclare impossible. De plus, elle se produit dans un trop grand nombre de circonstances pour qu'on puisse l'attribuer à un esprit, et enfin elle a des bases naturelles incontestables.

Loin de moi la pensée d'affirmer que deviner à Paris la pensée de quelqu'un qui est à Pékin soit un fait naturel ; les conditions de distance matérielle sont ici telles qu'on peut raisonnablement douter que les forces naturelles, même hypéresthésiées par l'hypnose, puissent obtenir ce résultat. Mais autre est le cas du magnétiseur qui communique avec son magnétisé, dans la même salle ou à petite distance, uniquement par un commandement mental. Affirmer que telle communication est, dans ces circonstances, préternaturelle, est bien hasardé, et il est sage d'adopter la prudente réserve du tribunal romain qui ne s'est pas encore prononcé.

Marcher après l'Eglise et avec elle, c'est parfait. Vouloir devancer ses définitions n'est point dans ce cas scientifique, car nous ne connaissons pas encore toutes les forces que Dieu a mises dans la nature et celles dont il a constitué l'homme le dépositaire, souvent inconscient. Se prononcer sur ce dépôt dont nous ne savons ni l'entité, ni l'étendue, est aussi imprudent que téméraire.

Dr Albert BATTANDIER.

Le chauffage en Extrême-Orient

Les fabricants de calorifères perfectionnés et d'instruments de chauffage aménagés selon les plus récents progrès de la science et de l'industrie sont prévenus qu'ils ne gagneraient pas un centime à proposer leur marchandise aux Coréens.

Pourquoi ? Ce pays barbare en serait-il encore à se garantir du froid par des moyens si primitifs et si rudimentaires que toute amélioration lui paraîtrait suspecte ?

Point. Vous n'y êtes pas. C'est le contraire qui est vrai.

Comment ? Le contraire ?

Parfaitement. Si les Coréens resteraient très froids — si je puis m'exprimer ainsi — devant nos machines à chauffer, c'est qu'ils sont beaucoup plus avancés que nous sur ce point.

Demandez plutôt à ces industriels américains qui voulaient savoir s'ils trouveraient en Corée un débouché suffisant pour y expédier, y placer et

y vendre des appareils de chauffage.

Le gouvernement des Etats-Unis transmit à M. Horace Allen, son consul à Séoul, cette demande de renseignements.

Celui-ci, d'après le *Journal des Débats*, vient de répondre par un rapport détaillé d'où il résulte que nulle part on ne se chauffe mieux qu'en Extrême-Orient. Il y a dans toutes les maisons de Séoul des calorifères extrêmement perfectionnés qui font circuler l'air chaud dans l'épaisseur des parquets et des murailles et qui entretiennent, dans toutes les pièces, une température délicieuse et constante.

M. Horace Allen affirme, en outre, que ce n'est point là une innovation ; qu'on retrouve des appareils admirablement aménagés dans les maisons les plus anciennes et que, dès les temps les reculés, l'art du chauffage a été porté, en Corée, à une extrême perfection. Les calorifères coréens paraissent, d'après ce rapport, très supérieurs aux appareils du même genre que l'on retrouve dans les ruines romaines.

Il faut donc reconnaître que, même en matière de confort, l'Occident n'a rien inventé.

Le souterrain de Kiew

A Kiew, en Russie, sur la rive du Dnieper, est situé, si l'on en croit l'*Intermédiaire*, un extraordinaire couvent souterrain dans lequel vit une population de quinze cents moines. L'entrée de cette énorme crite est placée dans les caveaux de la cathédrale de Kiew, une des plus belles de la Russie.

Les quinze cents moines mangent et boivent comme le commun des mortels ; pendant une heure, chaque jour, ils sont autorisés à sortir du tombeau pour respirer le grand air. Ce tombeau c'est le couvent à plusieurs mètres sous terre, vastes catacombes qui s'étendent à plus de cinq kilomètres, et dans lesquelles les reclus n'ont pour éclairage que des lampes.

Ces religieux sont presque tous des hommes de science ; la plus grande partie de leur temps est consacrée à l'étude des sciences exactes : les découvertes qu'ils ont faites, en chimie, en physique et en mécanisme ne se comptent plus.

Le parlementarisme italien

Le correspondant romain du *Volkszeitung*, de Cologne, raconte les traits suivants qui donnent une jolie idée du parlementarisme italien.

Depuis vingt ans la maison de réclusion de Volterra renferme un anarchiste du nom de César Batachi, qui jadis a failli être lynché par la population de Florence, à la suite d'un lâche et infâme attentat de bombes. Il y a trois ans un avocat sans cause prétendait que Batachi n'était pas si coupable que l'on croyait, et organisait parmi les socialistes une agitation en faveur de la révision du procès. La révision fut rejetée, et alors les socialistes décidèrent de forcer la main au gouvernement en nommant Batachi

député au Parlement. Il va sans dire que cet homme, condamné à la réclusion à vie, n'était pas éligible. Néanmoins il a été élu député de Pietrasanta le 23 février dernier.

Son concurrent était le prince Camillo de Carovigno. Que ce titre sonne bien ! Mais, en réalité, le dit prince n'est qu'un ancien faquin ne Trieste, nommé en 1894, par la princesse Marie Odescalchi, intendant et administrateur de ses biens. Peu de temps après, la princesse mourut et laissa sa fortune colossale à cet homme. Le faquin triestin, de son vrai nom Camille Ventura, obtint alors, moyennant la somme de 250,000 francs, de la part d'un prince napolitain ruiné, une pseudo adoption, qui lui valut le titre de prince de Carovigno. Le 21 mars 1897, il se fit élire député de Pietrasanta, et de son propre aveu l'élection lui coûta plus de 100,000 francs ; il avait été élu à l'unanimité moins 15 voix ; mais malgré cette presque unanimité son élection fut cassée, et lui-même fut condamné pour corruption électorale à cinq mois de prison.

A sa sortie de prison le scandale électoral recommença, car Ventura, alias prince de Carovigno, fut encore une fois élu, mais cette fois-ci son élection fut cassée parce qu'on découvrit qu'il n'avait pas obtenu l'indigénat italien et qu'il était encore sujet autrichien. La comédie se renouvela sept fois en trois ans, mais la dernière fois le candidat fut battu par l'anarchiste Batachi, aussi peu éligible que lui-même.

Un nouveau papier

Nos papeteries vont avoir à lutter contre une concurrence anglaise qui pourrait devenir dangereuse, grâce à un nouveau procédé de fabrication, très simple et peu coûteux, qui tend à prendre un grand développement de l'autre côté de la Manche, lisons-nous dans un journal français.

Il s'agit du papier obtenu avec des herbes par le procédé ordinaire, qui n'a pas besoin d'être décrit (lavage à l'eau, traitement par une lessive de soude chaude, nouveau lavage et mise en pâte dans les cuves).

Toutes les variétés d'herbes les plus communes peuvent être employées dans la fabrication de ce nouveau papier. Il convient seulement, quand on destine les herbes à cet emploi, de les récolter avant qu'elles commencent à fleurir.

La fibre du papier obtenu ainsi est très longue, sa ténacité et sa souplesse sont remarquables.

Ces qualités permettent de se servir de cette pulpe pour fabriquer du papier toile, du papier à dessiner, à écrire, à calquer, parce qu'elle fournit une surface fine et lisse d'une grande apparence.

On est parvenu à calculer qu'un kilogramme de gazon sec produisait un quart de son poids de papier. En d'autres termes, on arrive à démontrer qu'un hectare de terrain planté en gazon peut fournir, en moyenne, 2.500 kilogrammes de papier.